

LETTRE D'INFORMATION – FCPI JET INNOVATION 2

DIFFUSION VIA EUROCLEAR FRANCE

Paris, le 21 mars 2011

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la **liquidation finale du FCPI Jet Innovation 2** en date du 31 mars 2011 et du versement d'un reliquat de **2,04 € brut par part**, soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS) au taux de 12,30 % et prélevés à la source.

Pour mémoire, le FCPI Jet Innovation 2 avait déjà procédé à quatre remboursements partiels

- 2 904,00 € par part en octobre 2008,
- 181,50 € en mars 2010 et,
- 544,50 € en décembre 2010,
- 352,00 € (brut) en février 2011

soit un remboursement global de 3 984,04 € par part (incluant le présent remboursement de 2,04 €).

La valeur d'origine de la part étant de 3 630,00 €, **la performance du FCPI s'élève à 9,75 %** (hors avantage fiscal de 25% perçu lors de la souscription et hors droits d'entrée).

Le règlement de ce remboursement sera effectué en direct via Euroclear France, en date du 31 mars 2011.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions éventuelles.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



TURENNE CAPITAL
François Lombard

Contacts :

Fonctionnement du FCPI
Céline LOIRY
Turenne Capital
Tél : 01.53.43.03.18
cloiry@turennecapital.com

Procédure du remboursement
Jérôme HOULLIER
ODDO
Tél : 01.41.61.27.33
jhoullier@oddo.fr